

# CAMPING AMQUI INC

## Politique de réservation

2010

Nous vous présentons avec quelques modifications et pour une quatrième année consécutive notre politique de réservation qui est inspiré de plusieurs politiques en vigueur dans les terrains de camping québécois et américains. Nous avons voulu répondre à la demande de plusieurs utilisateurs du camping pour permettre à plus de gens de réserver.

La politique se veut un outil, de gestion en fonction de la clientèle, souple et flexible qui nous pensons satisfera le plus d'utilisateur possible.

### **Durée minimale de séjour**

Les réservations sont acceptées pour un séjour minimal de 2 nuits le week-end (vendredi et samedi).

Lors des week-ends fériés, les réservations sont acceptées pour un minimum de 3 nuits.

De plus, des frais de réservation de 5\$ sont demandés par séjour.

Exemple si nous avons 5 week-ends nous chargeons 25\$ de frais

### **Dépôt**

Le paiement de la première nuit de camping est exigé au moment de la réservation en guise de dépôt de garantie pour une semaine de réservation ou moins.

Pour deux semaines de réservation, un dépôt correspondant à 2 nuits de camping est exigé, et ainsi de suite.

Un dépôt est exigé pour chaque emplacement réservé.

### **Annulation**

En cas d'annulation jusqu'à 5 jours avant le début du séjour, 100% du dépôt est remboursable. Sauf les frais (5\$) de réservation.

À 4 jours et moins de la date de réservation, le dépôt et les frais (5\$) de réservation, ne sont pas remboursables

## **Modification**

Jusqu'à 7 jours avant le début du séjour, modification de séjour gratuite ou report gratuit du séjour dans la même saison.

À 6 jours et moins avant le début du séjour, aucune modification. La procédure d'annulation s'applique alors.

## **Paielement**

Le client doit payer la balance de la totalité de sa réservation dès son arrivée au camping.

Le remboursement ou crédit en cours de séjour se décide au cas par cas.

## **Heure limite d'arrivée**

Heure limite d'arrivée le jour de la réservation : 22 heures.

Si le campeur n'est pas arrivé à cette heure et n'a pas prévenu de son retard, il perd son dépôt et sa réservation à partir de 13h le lendemain de la date prévue

## **Programme de satisfaction garantie**

Si le site réservé ne satisfait pas le campeur, il a le loisir de choisir, dans les trente minutes après son arrivée, un autre site disponible sur le terrain de camping

## **Heure de départ**

L'heure de départ est généralement fixée à 13h, la journée du départ. Dans l'éventualité où le campeur veut profiter des installations plus longtemps, des frais de prolongation de l'heure de départ, jusqu'à 18h, sont perçus et correspondent en générale à la moitié ( 50%) du tarif de la nuitée pour l'emplacement qu'il occupe. Cette pratique est possible lorsque le terrain n'est pas loué à cette date.